EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**25 novembre 2021**
Présidence	:	**M. Daniel Sage**
Objet	:	**Préavis n° 2021/28** – Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis du bureau du conseil n° 2021/28,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder les rémunérations, indemnités, vacations & jetons de présence du Conseil communal actuellement en vigueur sur la base de la décision prise par le Conseil communal le 04 novembre 2016 – Préavis 2016/23, hormis les points suivants :

1. D'accorder au Président et au Secrétaire une rémunération fixe de CHF 90.00 par séance du Bureau du Conseil.

2. D'accorder au rapporteur des ad hoc et permanentes un forfait de CHF 90.00 par rapport et par rapport minoritaire

3. D'approuver le principe de remboursement de frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères définis par le Bureau du Conseil dans le présent préavis.

4. D'accorder au Secrétaire suppléant, si celui-ci n'est pas membre du Conseil, un jeton de Fr. 75.- par séance du Conseil à laquelle il assiste.

5. *Point Q) Indemnités de déplacement en dehors des communes limitrophes : Sur la base du prix des transports publics*

Ainsi délibéré en séance du 25 novembre 2021.

Le Président

Daniel Sage

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Gaelle Weissert